



Département du Rhône  
Mairie de Chaponost

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 mars 2014**

L'An deux mille quatorze, le vingt-huit mars à 19h00 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mille quatorze, s'est réuni en séance publique ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MENARD, Maire sortant puis de Monsieur Daniel SERANT, doyen d'âge du conseil municipal puis de monsieur Damien COMBET, Maire nouvellement élu.

**Etaient présents :**

Madame Evelyne GALERA, Monsieur Jean François PERRAUD, Madame Karen FRECON, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Louis TAYOL, Monsieur Remi FOURMAUX, Madame Brigitte PAILLASSEUR, Madame Raphaëlle BRUN, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Marc LEONARD, Madame Claire REBOUL, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Damien COMBET, Madame Françoise BUATOIS, Madame Sandie MARECHAL, Madame Prescilia LAKEHAL, Madame Anne CECERE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Daniel SERANT, Madame Annie FORNELLI-DELLACA, Monsieur Pierre MENARD, Monsieur Eric BUBLEX

**Absente Représentée :**

Madame Nicole LARMAGNAC a donné procuration à Monsieur Pierre MENARD

**Secrétaire de séance :** Madame Mégane HERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Présents :	28
Absents représentés :	1
Absent :	0

- ✓ Vérification du quorum
- ✓ Annonce des procurations
- ✓ Désignation du Secrétaire de Séance
- ✓ Adoption de l'ordre du jour

**Rapport n°14/27 – AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Monsieur le conseiller municipal, doyen d'âge  
Election du Maire

**Rapport n°14/28 – AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Monsieur le maire nouvellement élu  
Détermination du nombre d'adjoints

**Rapport n°14/29 – AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Monsieur le maire nouvellement élu  
Election des adjoints

*Monsieur le maire sortant introduit la séance du conseil municipal et rappelle que :*

*Le premier tour des élections municipales qui s'est déroulé le 23 mars 2014 s'est conclu par les résultats suivants :*

*Inscrits : 6 275  
Votants : 4 624  
Nuls : 102  
Suffrages exprimés : 4 522*

*Ont obtenu :*

*La liste **Chaponost Ensemble** conduite par Pierre Menard*

***1 514 voix**  
(33,48 % des suffrages exprimés) soit **5 sièges***

*La liste **J'aime Chaponost** conduite par Damien Combet*

***3 008 voix**  
(66,52 % des suffrages exprimés) soit **24 sièges***

*A l'occasion de cette première séance, il procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau (le rang des conseillers municipaux est déterminé par le nombre de suffrages obtenus et à égalité de voix par priorité d'âge) :*

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>Date de l'élection</b>	<b>Nombre de suffrages obtenus</b>
GALERA	Evelyne	23/03/14	3 008
PERRAUD	Jean-François	23/03/14	3 008
FRECON	Karen	23/03/14	3 008
DUMAS	Françoise	23/03/14	3 008
TAYOL	Louis	23/03/14	3 008
FOURMAUX	Rémi	23/03/14	3 008
PAILLASSEUR	Brigitte	23/03/14	3 008
BRUN	Raphaëlle	23/03/14	3 008
CHARVOLIN	Dominique	23/03/14	3 008
GRANGE	Patricia	23/03/14	3 008
ADAM	Eric	23/03/14	3 008
DUPLAN	Fabrice	23/03/14	3 008
LEONARD	Marc	23/03/14	3 008
REBOUL	Claire	23/03/14	3 008
DUPIED	Didier	23/03/14	3 008
MARTIN	Alexandre	23/03/14	3 008
CROZET	Jérôme	23/03/14	3 008
COMBET	Damien	23/03/14	3 008
BUATOIS	Françoise	23/03/14	3 008
MARECHAL	Sandie	23/03/14	3 008
LAKEHAL (DELAFOSSÉ)	Prescilia	23/03/14	3 008
CECERE	Anne	23/03/14	3 008
NOWAK	Grégory	23/03/14	3 008
HERNANDEZ	Mégane	23/03/14	3 008
SERANT	Daniel	23/03/14	1 514
LARMAGNAC	Nicole	23/03/14	1 514
FORNELLI- DELLACA	Annie	23/03/14	1 514
MENARD	Pierre	23/03/14	1 514

BUBLEX	Eric	23/03/14	I 514
--------	------	----------	-------

*Le quorum étant atteint, il déclare les conseillers municipaux installés dans leur fonction*

*Monsieur le maire sortant conclut son intervention sur le discours suivant :*

*« Mesdames, Messieurs,*

*Vous êtes les nouveaux conseillers municipaux de Chaponost. Je vous félicite de votre élection et vous souhaite la bienvenue dans notre maison commune, notre hôtel de ville.*

*Avant de vous dire quelques mots sur cette maison et sur votre tâche à venir, je voudrai revenir un instant sur la période que nous venons de vivre.*

*Je ne commenterai pas les résultats de l'élection que j'ai proclamés, il y a quelques instants. Ils sont sans appel et je salue simplement la victoire de la liste « J'aime Chaponost ».*

*Je souhaite revenir un instant sur la déclaration faite dimanche soir par Damien Combet, notre futur maire, qui se félicitait de la tenue de la campagne qui aurait été à l'en croire une campagne « normale ».*

*Je ne partage pas cet avis et je tiens à dire calmement mais clairement qu'un certain nombre de propos injurieux particulièrement sur des blogs et d'actes d'intolérance regrettables et condamnables ont émaillé la campagne jetant le discrédit sur la démocratie communale. A ma demande, nous n'avons pas alors répondu à ce type d'attaques.*

*On peut ne pas être d'accord, ne pas apprécier tel ou tel projet, ne pas vouloir de telle ou telle équipe. Mais aujourd'hui comme hier, à Chaponost, essayons de vivre ensemble, d'accepter le dialogue, de respecter l'autre même s'il a des opinions différentes.*

*Les conseillers de Chaponost Ensemble qui seront dans l'opposition resteront sur cette ligne. Nous espérons y retrouver les conseillers de la majorité et les Chaponois eux-mêmes qui - quelles que soient leurs opinions - sont très majoritairement, j'en reste persuadé, des démocrates.*

*J'en viens aux quelques mots d'accueil que je souhaite vous adresser :*

*Dans cette maison et dans les différents pôles de la commune, il y a des équipes qui travaillent, qui assurent des services aux habitants, qui mettent en œuvre les projets des élus qui se succèdent.*

*Ces services, ces femmes et ces hommes de la fonction publique territoriale font un très beau travail. Ils le font généralement avec une grande conscience. Je tiens à les remercier tous pour leur implication au service des Chaponois pendant tout le mandat qui s'achève aujourd'hui.*

*Je ne doute pas qu'ils seront à l'écoute du nouveau conseil pendant le mandat à venir. Ils assureront, j'en suis sûr, la transmission et la continuité des dossiers avec une grande conscience.*

*Des informations et des orientations relèvent cependant des élus eux-mêmes. Je peux vous assurer que tous les adjoints et délégués de la précédente équipe municipale sont à la disposition de la nouvelle majorité pour une transmission complète et transparente des dossiers en cours. J'ai déjà eu l'occasion d'en évoquer certains avec Damien Combet et je reste bien entendu à sa disposition.*

*Je conclurai en vous rappelant ceci : être conseiller municipal, c'est un honneur, une charge et une responsabilité. Elus, nous devons travailler pour le bien de la collectivité et non pour satisfaire des intérêts particuliers. Dans un mandat où nous allons réviser un document à enjeu, notre Plan Local d'Urbanisme, ce point est d'une importance toute particulière.*

Chers collègues, je vous souhaite un bon mandat municipal au service des Chaponois. Je vous remercie de m'avoir écouté et je passe maintenant la parole au doyen d'âge de notre conseil qui est Daniel Serant. »

Monsieur le conseiller municipal, doyen d'âge introduit son intervention par le discours suivant :

« Curieuse et lointaine tradition qui confie au **Doyen d'âge** l'honneur, car c'en est un, de présider (ne serait que quelques minutes) cette séance inaugurale.

Il s'agit d'une tradition républicaine qui trouve son origine en 1789 (trois présidents « doyens » représentant le clergé, la noblesse le tiers-état) mais ce n'est qu'à partir de **1830** que s'introduit l'usage du discours. Que dit **Labbey de Pompières** ? « **Je combattrai la profusion, je demanderai la suppression des impôts ...** » étonnante actualité !!!

Cette présidence est l'occasion pour moi de faire un bref retour sur les 6 années du mandat. Je voudrais saluer ici le travail accompli par l'ex équipe majoritaire conduite par Pierre Menard. J'y ai participé, j'en suis fier et veux croire que, dans quelques années, ce travail sera reconnu par beaucoup de Chaponois et Chaponaises.

A titre personnel, ces 6 années ont été passionnantes, riches en débats toujours animés, parfois difficiles. J'ai pu trouver dans cette équipe le bon équilibre entre l'espace de liberté que je souhaitais et la solidarité avec l'équipe. Merci à Pierre et aux collègues de m'avoir permis de vivre cette expérience. Je souhaite qu'il en soit de même pour les nouveaux élus.

A la nouvelle majorité le délégué aux finances que j'étais croit pouvoir dire que **nous vous laissons les clés d'une commune** en situation transparente et saine, mais aussi avec une équipe de salariés que j'ai trouvée très professionnelle. Merci à vous tous, collaborateurs, pour votre écoute, le respect que vous aviez de mes idées (parfois farfelues) et pour vos témoignages de sympathie.

Comme vient de le dire Pierre Menard le résultat des élections est clair, disons le, au-delà des espérances pour beaucoup, au-delà des craintes pour d'autres.

Il est de tradition de féliciter la liste gagnante. Je l'ai d'ailleurs fait Dimanche soir à ceux que l'agitation de la soirée m'a fait croiser.

Pierre Ménard vient de témoigner des manquements aux règles démocratiques en principe unanimement partagées. En campagne électorale à trop vouloir convaincre il arrive que l'on soit amené à se rapprocher de l'inacceptable non seulement envers les autres et aussi et surtout envers soi-même. Il faut vraiment en permanence se rappeler cette exigence d'honnêteté.

Damien Combet, Evelyne Galéra vous êtes conseillers sortants. Vous êtes les conseillers de la majorité nouvelle que je connais le mieux. Nous avons toujours eu des relations cordiales, respectueuses et transparentes.

A vous deux et bien sûr aussi aux autres élus je demande de toujours privilégier l'apaisement, le consensus. Quand telle sera votre démarche et au-delà des désaccords de fond qui persisteront je serai à vos côtés, et crois pouvoir dire « nous serons à vos côtés ».

A la table municipale je serai un voisin attentif (pour ne pas dire « vigilant ») qui saura s'opposer, proposer, et aussi soutenir.

Pour conclure je tiens aussi à exprimer mon inquiétude devant ce que beaucoup de sociologues appellent « la pollution des esprits ». Elle s'est manifestée au cours de ces élections (je me situe ici au-delà de Chaponost). Cette pollution peut s'expliquer : la crise, l'individualisme, le repli sur soi, etc.. aucune de ces explications ne me rassure vraiment.

Le pessimiste que je suis préfère terminer sur une note plus optimiste en empruntant à Jean Ferrat ce rêve d'une France, qui saura, je veux le croire, dire NON aux sirènes du pire.

*Qu'elle monte des mines descende des collines  
Celle qui chante en moi la belle la rebelle  
Elle tient l'avenir, serré dans ses mains fines,  
Celle de trente-six à soixante-huit chandelles  
Ma France*

*Et bon vent à la nouvelle équipe pour le bien commun. »*

*Il procède ensuite à la lecture du rapport relative à l'élection du maire. Deux assesseurs sont désignés.*

## **Rapport n° – 14/27 AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Monsieur le conseiller municipal, doyen d'âge

### **ELECTION DU MAIRE**

En application de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

La Présidence de la partie de séance consacrée au présent rapport est proposée au doyen d'âge.

L'élection du Maire a obligatoirement lieu avant celle des Adjoints.

Conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le scrutin concerné est secret et à trois tours. Aux deux premiers tours, un candidat doit obtenir la majorité absolue des scrutins pour être élu Maire.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection est alors acquise à la majorité relative, le plus âgé des candidats étant déclaré élu, en cas d'égalité de suffrages.

Dans tous les cas, la majorité (absolue ou relative) se calcule par rapport au nombre des suffrages exprimés, en application des règles générales des votes du conseil municipal.

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 (art. L.2121-20) les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat de représentant au Parlement Européen, de Président d'un Conseil Général ou Régional, avec les fonctions de membre de la Commission Européenne, de membre du directoire de la Banque centrale européenne ou de membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

L'article L.2122-5 prévoit la même incompatibilité dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor ou de Chefs de services départementaux des Administrations financières.

Après avoir indiqué que chaque Conseiller municipal devra remettre son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé, le Président invite les Conseillers Municipaux qui le souhaitent à faire acte de candidature aux Fonctions de Maire

Candidat :

- Monsieur Damien Combet

## Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- a. nombre de conseiller présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. nombre de votants : 29
- c. nombre de suffrages déclarés nuls : 5
- d. nombre de suffrages exprimés (b-c) : 24
- e. majorité absolue\* : 15

A obtenu :

Nom et prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Damien Combet	24	Vingt quatre

Monsieur Damien Combet ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

\* la majorité absolue est égale à la moitié +1 des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair à moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

*Préalablement à la présentation du rapport relatif à la détermination du nombre d'adjoints, monsieur le maire nouvellement élu prend la parole pour remercier tout d'abord les chaponois, les élus pour leur confiance ainsi que le personnel communal.*

*Il revient ensuite sur les résultats de l'élection et rappelle le taux de participation, 73,6%. La liste J'aime Chaponost a obtenu quant à elle 66,5% des suffrages, un signal fort pour les orientations du mandat qui s'ouvre.*

*Il s'agit aussi d'un désaveu important de la politique menée précédemment, en particulier sur deux aspects :*

- *l'urbanisme tout d'abord au regard des choix opérés non respectueux de l'identité de la commune et de la brutalité avec laquelle les opérations ont été conduites,*
- *la gouvernance ensuite qui s'est caractérisée par un manque d'écoute ressenti de manière très sensible par les chaponois.*

*Monsieur le maire présente ensuite le mode de travail qu'il souhaite mettre en œuvre avec son équipe. Il indique qu'il souhaite s'appuyer sur des compétences connues et reconnues dans les domaines de l'urbanisme, des finances, de la communication, de l'économie...*

*Il souhaite également déléguer, concerter, écouter et décider sans tout centraliser.*

*S'agissant des objectifs du mandat, il revient sur ses aspects principaux :*

- *L'urbanisme qui va connaître une pause dans son développement. La commune va passer par une phase de digestion des constructions de ces dernières années qui a provoqué « la nausée » chez les chaponois, la révision du PLU va devoir être adaptée à la typologie de la commune, l'aménagement de la place et ses errements va devoir connaître des corrections, une politique d'embellissement de nos espaces urbains va être mise en œuvre ( fleurissement, patrimoine, mobilier urbain, logique architecturale )*
- *La gouvernance, avec l'ouverture d'une permanence des élus en mairie tous les samedis matin pour les chaponois, la mise en place de réunions sur des thématiques précises, la création d'un conseil consultatif de l'urbanisme et des grands projets, l'organisation de rencontres périodiques afin de rendre compte de notre action aux chaponois. Le programme s'il le faut sera adapté aux attentes des chaponois et ne sera pas mis en œuvre coûte que coûte.*
- *La sécurité avec le souhait que la commune reste ouverte tout en exigeant de la fermeté dans le maintien de la sécurité des biens et des personnes, un travail à conduire avec l'équipe de la police municipale, la sécurité de la circulation et une politique de prévention et de sanction accentuée en concertation avec les riverains, l'installation d'une vidéo protection en mutualisation avec d'autres communes*
- *La dynamisation commerciale avec la poursuite et accentuation du travail entrepris en fin de mandat par la majorité précédente, le développement du tissu commercial du centre ville, l'aide aux commerces en contrepartie d'engagements de qualité*
- *Les finances en rappelant l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité communale, la mise en place d'un plan de mandat directeur, et les sources d'économies à rechercher.*
- *La convivialité et la solidarité avec le soutien fort aux associations à qui il sera demandé d'accroître leurs efforts sur les projets d'animation de la commune, la dynamisation des activités festives et populaires dans le centre de la commune.*

*Monsieur le maire ajoute que l'opposition sera écoutée et impliquée dans tous les travaux de la majorité mais elle devra analyser également les raisons de son échec et de cette défaite sérieuse pour l'intégrer dans ses réflexions et des propositions au service des chaponois*

*Il conclut son intervention sur une citation, « Un principe sûr dans la vie, au lieu de réformer les autres tente de te perfectionner » Benjamin Robert HAYDON, peintre anglais du 19 siècle et un proverbe chinois « N'aie pas peur d'avancer lentement, aie peur de rester immobile »*

## **Rapport n° – 14/28 AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Monsieur le maire nouvellement élu

### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

#### Exposé des motifs :

Conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal du conseil municipal de Chaponost étant de 29 membres, le nombre maximum des adjoints est par conséquent de :  $29 \times 30 \% = 8,7$ , soit HUIT.

Compte tenu de la multiplicité des domaines d'intervention d'une commune auxquels seront confrontés les adjoints élus, il est proposé de fixer à SEPT le nombre des adjoints à élire au sein du conseil municipal de Chaponost.

### Délibération

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Fixe** à sept le nombre des adjoints à élire au sein du conseil municipal de Chaponost.

VOTANTS	29
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	29

### **Rapport n°- 14/29 AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Monsieur le maire nouvellement élu

### **ELECTION DES ADJOINTS**

#### Exposé des motifs :

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, en application de la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, **l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.**

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art.L2122 et L 2122 7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En conséquence M. Le Maire invite les candidats à déposer leur liste pour les fonctions d'adjoint au maire qui doit comporter au plus autant de conseillers que d'adjoints à désigner dont le nombre vient d'être fixé par la délibération précédente n°14/28.

Ces listes seront jointes au Procès -Verbal et mentionnées dans les tableaux de résultat ci- dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Puis il est procédé au vote en proposant que les bulletins soient simplement pliés en 4 et déposés dans l'urne, sans être mis sous enveloppe.

#### **Résultat du Premier tour**

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) nombre de votants (bulletins) : 29
- c) nombre de suffrages déclarés nuls : 5
- d) nombre de suffrages exprimés (b-c) : 24



\* la majorité absolue est égale à la moitié +1 des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair à moitié du nombre pair immédiatement supérieur

Nom du candidat placé en tête de liste (par ordre alphabétique)	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
	<i>En chiffres</i>	<i>En lettres</i>
-Liste J'Aime Chaponost	24	Vingt quatre

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Evelyne GALERA,

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- Madame Evelyne GALERA
- Monsieur Jean François PERRAUD
- Madame Prescilia LAKEHAL
- Monsieur Remi FOURMAUX
- Madame Claire REBOUL
- Madame Patricia GRANGE
- Monsieur Gregory NOWAK